

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1076

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« jusqu'au »,

les mots :

« au plus tard le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.